

**Arrêté temporaire de circulation**  
**Construction d'un garage et l'évacuation des remblais,**  
**ROUTE BARREE 10 RUE FROIDE FONTAINE (BEAUPREAU),**  
**DEVIATION RUE DE BEL-AIR (BEAUPREAU), RUE DE LA RATERIE (BEAUPREAU), RUE DE LA**  
**BUVETTE (BEAUPREAU)**

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,

VU la demande par laquelle **SECHER** demeurant **212 "La Borde" - BEAUPREAU 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES** représentée par **Monsieur Eric SECHER** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

**CONSIDÉRANT** que des travaux **pour la construction d'un garage et l'évacuation des remblais** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée **de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 02/06/2025 au 11/06/2025 10 RUE FROIDE FONTAINE (BEAUPREAU),**

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

À compter du 02/06/2025 et jusqu'au 11/06/2025, la circulation des véhicules est interdite 10 RUE FROIDE FONTAINE (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges).

**ARTICLE 2**

À compter du 02/06/2025 et jusqu'au 11/06/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE DE BEL-AIR,
- RUE DE LA RATERIE,
- RUE DE LA BUVETTE

**ARTICLE 3 - SIGNALISATION**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SECHER.

**ARTICLE 4 - CHARGES D'EXECUTION**

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 22 mai 2025

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN



**DIFFUSION:**

- SECHER
- BRANGEON
- HDV
- Mairie Beaupréau

**ANNEXES:**

plan de déviation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr); dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



